

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 18 chargée de l'examen du Postulat de M. Manuel Donzé « Une rue Marterey 100% piétonne »

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Présidence :                       | Mme Alice Genoud  |
| Membres présents :                 | M. Vincent Brayer (rempl. Mme Esperanza Pascuas)<br>M. Claude Calame<br>M. Manuel Donzé<br>M. Guy Gaudard<br>M. Robert Joosten<br>Mme. Anita Messere<br>M. Roland Philippoz (rempl. Mme Line Droël)<br>Mme Paola Richard de Paolis (rempl. M. Fillipo Rivolaz)<br>M. Benjamin Rudaz (rempl. M. Xavier Company)<br>M. Philipp Stauber                                |
| Membre excusé :                    | M. Xavier De Haller   |
| Représentante de la Municipalité : | Mme Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité   |
| Représentants de l'administration: | Mme Christelle Benaglia, adjointe au chef du Service des routes et de la mobilité<br><br>M. Fabien Roland, Chef ad interim de la division espaces publics – Service des routes et de la mobilité<br><br>Mme Myriam Genier, Rédactrice – Service des routes et de la mobilité, notes de séance (merci à elle pour la qualité et la rapidité de ses notes de séance). |
| Invitées :                         | Mme Noz, propriétaire de la Confiserie Noz sise à la Rue Marterey<br><br>Mme Eller, habitante de la rue de Marterey   |

Lieu : Salle de conférences de la Direction des finances et de la mobilité, Place Chauderon 9

Date : 27 février 2018

Début et fin de la séance : 16h30-17h40

Une demande d'audition de la part de commerçants et habitants de la rue Marterey a été adressée à la présidente de la commission, demande qui a été acceptée. Deux représentants seront donc auditionnés lors de cette commission.

### **Présentation du postulant**

Le postulant explique les raisons du dépôt de son intervention. La rue Marterey serait à son avis facilement piétonnalisable car elle est proche de deux grands parkings (parking Mon-Repos et parking de la Coop Caroline). De plus, de nombreux transports publics passent à proximité (M2 arrêt Ours et Bessière ; ligne bus 6, 7, 13, 16, 66). Des avantages écologiques et sociaux sont relevés concernant la piétonnisation de cet axe :

# Conseil communal de Lausanne

---

- Oxygénation du centre-ville, en diminuant la pollution sur cet axe
- Meilleur attrait économique, notamment pour les restaurants qui pourraient faire des terrasses et piétonnisation qui dynamise les commerces
- Attrait aussi touristique, car cela permettrait un axe piéton depuis Ours jusqu'à Saint-François.

## Audition des représentants des commerçants et habitants de Marterey

**Mme Noz** vient en représentante des 70 commerçants du quartier qui sont opposés à la piétonnisation de la rue. Elle est propriétaire de la confiserie Noz et habite le quartier. Le dépôt du postulat a posé de multiples questionnements aux commerçants qui ont décidé de lancer une pétition en novembre 2017, qui a aujourd'hui récolté 2500 signatures (60% provenant des habitants du quartier)

La transformation en zone 30 du quartier et l'arrivée du M2 ont eu des répercussions positives sur les commerçants mais ces derniers sont persuadés que piétonniser la rue Marterey aurait une influence négative. Pour elle, aujourd'hui, le tissu économique fonctionne bien, il est constitué hormis la Coop et les restaurants et sans compter les nombreux cabinets médicaux, d'une variété de commerces locaux et familiaux qui génèrent plus de 250 postes de travail et place d'apprentissage.

Les multiples changements urbanistiques en Ville de Lausanne (Métamorphose, fermeture du Grand-Pont, de la Place de l'Europe, de Chauderon) vont déjà amener beaucoup de mutations et fermer au trafic la rue de Marterey ajoutera une pression supplémentaire. Des peurs sont aussi émises quant à la fréquentation de la zone après une potentielle piétonnisation ainsi qu'un plus grand anonymat au sein de la rue.

D'autres expériences de piétonnisation sont mentionnées (place de la Sallaz, rue de Lausanne à Fribourg), qui ont eu des impacts négatifs sur le commerce indépendant, ayant apparemment générés d'importantes pertes de clientèle et chiffre d'affaire voire de fermeture d'enseignes, remplacées par des restaurants ou des franchises.

Le haut de la rue Marterey est fermé au trafic, mais l'expérience n'est pas convaincante pour **Mme Noz**. Les commerces indépendants familiaux et locaux ont été remplacé par des restaurants et bars, provoquant des nuisances nocturnes notamment le bruit des terrasses et il y a eu une augmentation du trafic de drogue.

En conclusion, les commerçants veulent garder la rue telle qu'elle est : dynamique, vivante et où chacun trouve sa place en harmonie.

**Mme Eller** vient en représentante des habitants du quartier. Elle énumère aussi les nombreux points positifs du quartier (bonne ambiance, bonne cohésion sociale et grande variété de commerces).

Aujourd'hui, la rue est calme à part des nuisances nocturnes dues aux terrasses. Elle a peur que ces nuisances s'intensifient avec une piétonnisation de la rue (comme le bas de la rue Marterey, qui a des nombreux bars mais qui n'est pas piétonne). Le vandalisme pourrait aussi être plus présent.

La deuxième préoccupation de **Mme Eller** est la possibilité pour les habitants de pouvoir se parquer, notamment ceux qui ont des macarons. Aujourd'hui, nombre de ces voisins paient des places de parcs dans des parkings privés adjacents à la rue. **Mme Eller** a expérimenté les déplacements à vélo mais elle a renoncé suite à la vandalisation répétée de celui-ci. Les personnes âgées seraient aussi touchées car elles recourent souvent à des proches motorisés pour se rendre à leurs différents rendez-vous.

Pour **Mme Eller**, le nombre de personnes qui ont signé la pétition montre l'importance que les habitants portent à leur quartier et souhaitent leur conserver ainsi.

## Discussion de la commission avec les auditionnées

Des éclaircissements sont demandés concernant l'appui d'une éventuelle association de quartier. **Mme Noz** répond qu'il n'y a plus d'association de quartier mais qu'une association de développement de la zone leur a apporté leur soutien.

**Mme la Municipale** informe l'assemblée que sur ce tronçon il existe 6 places macaron et 26 places

# Conseil communal de Lausanne

---

payantes, 3 cases livraison, 1 place handicapé et 11 places motos.

## Discussion de la commission avec les auditionnées

Des éclaircissements sont demandés concernant l'appui d'une éventuelle association de quartier. **Mme Noz** répond qu'il n'y a plus d'association de quartier mais qu'une association de développement de la zone leur a apporté leur soutien.

**Mme la Municipale** informe l'assemblée que sur ce tronçon il existe 6 places macaron et 26 places payantes, 3 cases livraison, 1 place handicapé et 11 places motos.

## Discussion liminaire

La discussion s'enchaîne sans les représentants des commerces et des habitants.

**Certains commissaires** sont convaincus par les arguments de ces derniers. L'aspect économique est important à prendre en compte et le nombre de signatures montre l'opposition des commerçants et habitants à la fermeture au trafic de la rue Marterey.

**Un commissaire** a rencontré **Mme Noz** à deux reprises. L'inquiétude des commerçants quant à la conversion des commerces est à son avis légitime. Il a regardé le nombre de place de parc disponible au parking de la Coop Caroline de façon régulière et il est toujours plein, sauf pendant les vacances scolaires. Pour lui, les clients ne se parqueront pas dans les grands parkings aux alentours de la rue pour se rendre aux commerces. Lausanne a beaucoup de grands chantiers, cela n'a pas de sens de vouloir changer un quartier qui fonctionne bien.

**Une commissaire** est d'accord avec l'idée que les conversions piétonnes amènent des commerces avec des loyers plus élevés, donc des franchises. Pour elle, il est important d'écouter ces personnes qui ont l'expérience du terrain et que les personnes hors du quartier (donc la commission) ne peuvent pas décider de leur avenir à leur place.

Pour ce qui est des arguments pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité, plusieurs commissaires donnent leurs arguments.

**Un commissaire** rappelle que dans les années 90, une pétition demandait une zone piétonne dans la partie centrale du boulevard de Grancy, à laquelle des commerçants s'étaient fermement opposés. Cette zone piétonne n'a jamais vu le jour mais des commerces ont quand même fermé. Des exemples de zones piétonnes économiquement florissantes sont évoqués (Strasbourg, Bâle, Fribourg-en-Brisgau). Lausanne est aujourd'hui envahie de voitures et, pour des raisons de pollution sonore et de pollution de l'air, il est nécessaire de limiter le trafic motorisé. Il évoque aussi la possibilité d'autres solutions, par exemple une zone de rencontre.

**Un autre commissaire** évoque son inquiétude quant à l'augmentation des loyers avec une piétonnisation. Il faudrait avoir un projet pour accueillir des commerces avec peu de moyens. Pour les nuisances sonores principalement nocturnes, il serait important d'avoir des mesures d'accompagnement. Il est intéressant d'avoir un espace public pour d'autres activités que pour le stationnement des voitures.

**Un commissaire** montre l'exemple de la rue de l'Ale qui est piétonne et qui n'a pas que des grandes enseignes et franchises. Le commerce est dans une passe difficile mais pour lui, surtout à cause d'internet. Ce dernier point est contesté par **une commissaire** qui trouve qu'au contraire la rue de l'Ale a beaucoup de commerces franchisés.

# Conseil communal de Lausanne

---

**Le postulant** revient sur les arguments des représentants des commerces et des habitants. Pour lui, la solidarité qui fait la rue de Marterey n'aura pas à pâtir de sa transformation en rue piétonne. Il n'a pas vu de dealers dans la zone mentionnée par **Mme Noz**. Selon lui, il est en effet aujourd'hui difficile de trouver une place de parc à Marterey et cela engendre des nuisances sonores et de pollution au vu du nombre de voitures qui tournent pour en trouver une dans le quartier.

**Une commissaire** qui fréquente le quartier depuis de nombreuses années pense qu'il faut regarder déjà l'évolution de la rue de Marterey, qui n'était pas le lieu accueillant qu'elle est aujourd'hui. Beaucoup d'enfants, d'écoliers et d'étudiants transitent dans ce secteur dû aux nombreux établissements scolaires présents dans les environs. Pour elle, il est important de penser aussi à leur sécurité. Le milieu de la rue Marterey notamment est relativement dangereux avec les nombreux passages de voitures.

**Une commissaire** met en avant le fait que la piétonnisation amène du commerce de qualité si elle est encadrée. Les habitudes peuvent être changées surtout si c'est pour une meilleure qualité de vie.

**Un commissaire** dit l'importance de savoir si les habitants sont favorables à cette piétonnisation ou pas.

**Mme la Municipale** conclut en disant que Lausanne n'a pas fait d'études sur l'impact de la piétonnisation en ville, mais qu'elle et M. le Municipal Hildbrand sont en train d'y travailler.

Par contre pour les loyers, la Ville a des moyens d'action limités. Un postulat en ce sens a d'ailleurs été déposé devant le Conseil. Celui-ci a pour but de permettre le déploiement d'une politique de requalification des espaces publics lausannois conforme aux objectifs fixés dans le programme de législature 2016-2021. La Municipalité entend financer des interventions légères sur l'espace public, dans l'attente ou en accompagnement des grandes mutations urbaines planifiées sur le territoire lausannois. Ce préavis permettra notamment de mettre en valeur certains espaces publics délaissés, au centre-ville comme dans les quartiers, et de poursuivre la politique de déploiement des zones modérées (zones 30 km/h et zones de rencontre) en lien avec les demandes exprimées par la population.

## Conclusion(s) de la commission :

Pour : 8

Contre : 3

Abstention : 0

La commission se prononce pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Lausanne, le 26 avril

Le rapporteur/la rapportrice :